

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DU PUY EN VELAY
ANNEE 2014**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement de la Haute-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 21 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2014 se caractérise, dans le département de la Haute-Loire par une baisse de dépôts de 4.49 % par rapport à 2013, la baisse observée au niveau national étant légèrement inférieure – 2.17 %.
La part des redépôts représente 47.40 % des dossiers déposés, le taux national étant de 41.9 %.

Recevabilité et orientation

Sur les 730 dossiers présentés pour examen de recevabilité en 2014, seuls 3.6 % ont été déclarés irrecevables contre 6.5 % au plan national.
La part des dossiers orientés en procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire représente 35.44 % des dossiers traités, donnée largement supérieure à celle du niveau national (29.61 %).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

La proportion de plans conventionnels 23.33 % est supérieure à celle recensée au niveau national (15.91 %).
Les mesures imposées ou recommandées suite à un échec de la phase amiable représentent pour la commission de la Haute-Loire, 12.36 % contre 17.34 % au niveau national.
La part des mesures imposées ou recommandées immédiates 19.17 % avoisine la part nationale (20.96 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures provisoires prennent le plus souvent la forme d'un moratoire d'une durée de 18 à 24 mois. Ces mesures sont destinées à permettre aux débiteurs d'améliorer leur situation financière (retour à l'emploi ou reprise d'emploi en cas de maladie, congé parental, études...) ou leur laisser le temps de vendre un bien immobilier.
En 2014, le taux de solutions pérennes s'élève à 73.90 % pour la commission de la Haute-Loire, taux très proche des données nationales (72.87 %).

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Déjudiciarisation constante du surendettement Pression liée au manque d'effectifs au TI
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	6	Participation à 6 réunions CCAPEX au Puy-en-Velay Coopération de la commission par échange de fichiers pour les 11 réunions du Puy-en-Velay et pour chaque réunion trimestrielle concernant Brioude et Yssingaux.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>1 réunion 5 personnes</i>	Rencontre avec CAF, FSL, Conseil Général pour traitement des demandes FSL
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>1 5 personnes</i>	Participation à un atelier « Vivre ensemble » favorisant l'accès aux droits et la communication non violente : présentation du surendettement.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 27 élèves	Intervention pour des élèves de 1 ^{ère} année en BTS Economie Sociale et Familiale

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à clarifier certains jugements en rappelant aux magistrats l'esprit de la loi

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Aucun stage n'a été organisé en 2014, faute de disponibilité des travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La mise en œuvre de la loi bancaire a suscité de nombreuses interrogations tant de la part des débiteurs et créanciers que pour les gestionnaires de dossiers.

De plus certaines demandes des magistrats ne sont pas compatibles avec la rigidité de notre système informatique.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Certains créanciers ne respectent pas toujours les dispositions de la loi : arrêts des prélèvements à compter de la recevabilité.

Les établissements de crédit clôturent très souvent les comptes des débiteurs ayant bénéficié d'un effacement de dettes lorsqu'ils étaient créanciers.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

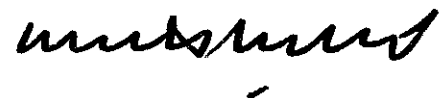
Les travailleurs sociaux font état d'un accroissement des ménages surendettés ayant fort bien compris le mécanisme de la loi, et en particulier son volet « effacement ». Les comportements de certains débiteurs rendent les créanciers peu enclins à accepter les mesures proposées par la commission, notamment les bailleurs privés.

Difficultés pour les débiteurs à respecter leur plan de règlement, lorsqu'en cours de plan la dette a été vendue à un autre créancier (sans informer d'un dossier de surendettement en cours) ou en cas de modification capitalistique, fusion... Ces arrêts intempestifs de prélèvement obligent parfois les débiteurs à déposer un nouveau dossier.

Concernant EDF : le créancier répond souvent « dette nulle » alors qu'il a transmis la dette à un service contentieux.

Date : 25 février 2015

Président de la Commission



Secrétaire de la Commission,



Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2014³

	Année 2014	Année 2013	Variation N / N-1 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	765	801	-4,49
Dont proportion de redépôts (en %)*	47,40 * sur 9 mois	44,21	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %)*	7,33 * sur 9 mois		
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	730	743	-1,75
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	704	707	-0,42
- Dossiers irrecevables (A)	29	37	-21,62
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	714	732	-2,46
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	275	279	-1,43
- vers une procédure de réaménagement de dettes	439	453	-3,09
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	279	245	13,88
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	268	242	10,74
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	11	3	266,67
Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)	435	453	
- Plans conventionnels conclus	185	284	-34,86
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement*	73 * sur 9 mois		
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	20		
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	250	169	47,93
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	152		
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	98	41	
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)	46	90	-48,89
Autres sorties (E)	4	2	100
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	793	827	-4,11
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	10	0	
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	330	284	16,20

³ France métropole et hors métropole

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	6,43	9,21	11,66
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	35,44	30,26	29,61
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	23,33	19,94	15,91
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	12,36	16,23	17,34
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	19,17	20,40	20,96
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3,28	3,95	4,53
Taux de solutions pérennes* * sur 9 mois	73,90	73,62	72,87

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
AUVERGNE		139558,4	4162	19856	81.73%	33531,56	90.26%	4,77
	Dettes financières							
	Dont Autres dettes financières	3.317,72	2628	3386	1.94%	1.262,45	56.99%	1,29
	Dont Dettes financières consommation	77320,39	3758	15153	45.28%	20574,88	81.50%	4,03
	Dont Dettes financières immobilières	58920,26	677	1317	34.51%	87031,4	14.68%	1,95
	Dettes de charges courantes	16188,58	3685	15113	9.48%	4.393,10	79.92%	4,1
	Autres dettes	15005	2646	6865	8.79%	5.670,82	57.38%	2,59
	Endettement global	170751,9	4611	41834	100.0%	37031,43	100.0%	9,07
Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Loire	Dettes financières	20902,8	599	2707	81.31%	34896,15	85.09%	4,52
	Dont Autres dettes financières	484,31	371	483	1.88%	1.305,41	52.70%	1,3
	Dont Dettes financières consommation	11301,54	526	2006	43.96%	21485,82	74.72%	3,81
	Dont Dettes financières immobilières	9.116,95	106	218	35.47%	86008,94	15.06%	2,06
	Dettes de charges courantes	2.543,27	572	2592	9.89%	4.446,28	81.25%	4,53
	Autres dettes	2.260,71	430	999	8.79%	5.257,47	61.08%	2,32
	Endettement global	25706,78	704	6298	100.0%	36515,31	100.0%	8,95